

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****NUMERO SPECIAL**Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 156
N° 49 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 5
no Novema 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

	Pages
Délibération n° 2007-88 APF du 30 octobre 2007 modifiant la délibération n° 2007-42 APF du 4 juillet 2007 créant une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conditions d'acquisition par la Polynésie française de l'ensemble immobilier dénommé Rocklands Lodge and Hostel, sis à Auckland (Nouvelle-Zélande)	802

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**Présidence**

Arrêté n° 3475 PR du 31 octobre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'artisanat et de la condition féminine	803
Arrêté n° 3476 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3046 PR du 21 septembre 2007 modifié relatif aux attributions du ministre de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion sociale	803
Arrêté n° 3477 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3045 PR du 21 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement, de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de l'énergie et des mines	803
Arrêté n° 3478 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3057 PR du 24 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre du développement et de l'environnement	804
Arrêté n° 3479 PR du 31 octobre 2007 relatif aux attributions du ministre du développement et de l'environnement	804
Arrêté n° 3480 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3056 PR du 24 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique	804
Arrêté n° 3481 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3042 PR du 21 septembre 2007 modifié relatif aux attributions du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie	805

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

DELIBERATION n° 2007-88 APF du 30 octobre 2007 modifiant la délibération n° 2007-42 APF du 4 juillet 2007 créant une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conditions d'acquisition par la Polynésie française de l'ensemble immobilier dénommé Rocklands Lodge and Hostel, sis à Auckland (Nouvelle-Zélande).

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2007-42 APF du 4 juillet 2007 créant une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conditions d'acquisition par la Polynésie française de l'ensemble immobilier dénommé Rocklands Lodge and Hostel, sis à Auckland (Nouvelle-Zélande) ;

Vu la délibération n° 2004-65 APF du 1er juillet 2004 fixant les dates et durées des sessions ordinaires de l'assemblée de la Polynésie française pour la mandature 2004-2009 ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 70-2007 APF/SG du 19 septembre 2007 constatant la fin des fonctions de M. Antony Geros en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 74-2007 APF/SG du 19 septembre 2007 constatant la fin des fonctions de M. Jacques Harold Drollet en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 78-2007 APF/SG du 19 septembre 2007 constatant la fin des fonctions de M. Georges Jean-Pierre

Handerson en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la proposition de délibération déposée par Mme Lana Tetuanui, présidente de la commission d'enquête sur les conditions d'acquisition du Rocklands Lodge and Hostel, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 11310 du 25 septembre 2007 ;

Vu la lettre n° 2872-2007 APF/SG du 8 octobre 2007 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 69-2007 du 9 octobre 2007 de la commission des affaires civiles, du logement, de la famille, de la parité et de la protection sociale ;

Dans sa séance du 30 octobre 2007,

Adopte :

Article 1er.— L'article 3 de la délibération n° 2007-42 APF du 4 juillet 2007 créant une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conditions d'acquisition par la Polynésie française de l'ensemble immobilier dénommé Rocklands Lodge and Hostel, sis à Auckland (Nouvelle-Zélande), est modifié comme suit :

Au lieu de :

- “- M. Jacques Drollet, membre ;
- M. Antony Geros, membre ;
- M. Georges Handerson, membre.”

Lire :

- “- Mme Tamara Bopp Du Pont, membre ;
- M. Jacky Bryant, membre ;
- M. Eugène Sommers, membre.”

Le reste sans changement.

Art. 2.— Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Chantal TAHIATA.

Le président,
Edouard FRITCH.

**ARRETES DU PRESIDENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

PRESIDENCE

ARRETE n° 3475 PR du 31 octobre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'artisanat et de la condition féminine.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3041 PR du 21 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'artisanat et de la condition féminine ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Mme Patricia Jennings, ministre de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion sociale est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère de l'artisanat et de la condition féminine pendant l'absence de Mme Valentina Cross, du 1er au 4 novembre 2007 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 3476 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3046 PR du 21 septembre 2007 modifié relatif aux attributions du ministre de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion sociale.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres

du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3046 PR du 21 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion sociale,

Arrête :

Article 1er.— Le 1er tiret du sous-intitulé "Autres établissements ou organismes" de l'article 7 de l'arrêté n° 3046 PR du 21 septembre 2007 susvisé est rédigé comme suit :

"- Caisse de prévoyance sociale : régimes de protection sociale : régime des salariés (RGS) et régime de solidarité (RSPF) à l'exclusion de l'assurance-maladie et de la maîtrise des dépenses de santé."

Art. 2.— Le ministre de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la solidarité, de la famille
et de la lutte contre l'exclusion sociale,*
Patricia JENNINGS.

ARRETE n° 3477 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3045 PR du 21 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement, de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de l'énergie et des mines.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3045 PR du 21 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement, de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de l'énergie et des mines,

Arrête :

Article 1er.— Au sous-intitulé "Autres établissements ou organismes" de l'article 7 de l'arrêté n° 3045 PR du 21 septembre 2007 susvisé, il est inséré un dernier tiret ainsi rédigé : "- SEM Te Mau Ito Api".

Art. 2.— Le ministre de l'aménagement, de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de l'énergie et des mines, est chargé de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'aménagement, de l'équipement,
des transports terrestres et maritimes,
des ports et aéroports,*
James Narii SALMON.

ARRETE n° 3478 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3057 PR du 24 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre du développement et de l'environnement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3057 PR du 24 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre du développement et de l'environnement,

Arrête :

Article 1er.— Le 3e tiret de l'article 7 de l'arrêté n° 3057 PR du 24 septembre 2007 susvisé est supprimé.

Art. 2.— Le ministre du développement et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre du développement
et de l'environnement,*
Georges HANDERSON.

ARRETE n° 3479 PR du 31 octobre 2007 relatif aux attributions du ministre du développement et de l'environnement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3057 PR du 24 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre du développement et de l'environnement ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Mme Patricia Jennings, ministre de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion sociale est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère du développement et de l'environnement pendant l'absence de M. Georges Handerson, du 5 au 10 novembre 2007 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 3480 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3056 PR du 24 septembre 2007 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3056 PR du 24 septembre 2007 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique,

Arrête :

Article 1er.— Au sous-intitulé "Autres établissements ou organismes" de l'article 7 de l'arrêté n° 3056 PR du 24 septembre 2007 modifié susvisé, le dernier tiret est supprimé.

Art. 2.— Le ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, du travail,
de l'emploi, de la formation professionnelle
et de la fonction publique,*
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 3481 PR du 31 octobre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3042 PR du 21 septembre 2007 modifié relatif aux attributions du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 3042 PR du 21 septembre 2007 modifié relatif aux attributions du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie,

Arrête :

Article 1er.— A l'article 3 de l'arrêté n° 3042 PR du 21 septembre 2007 modifié susvisé, il est inséré un dernier tiret ainsi rédigé :

“- décision d'attribution d'aides à la production audiovisuelle et cinématographique (APAC).”

Art. 2.— Le ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 octobre 2007.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre des petites et moyennes entreprises
et de l'industrie,*
Gilles TEFAATAU.

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- CODE DES IMPOTS (mise à jour au 1er mars 2007)	4 611 F CFP
- Affiches "Accident du Travail".....	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer".....	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse".....	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien).....	696 F CFP
- Association des PTOM à la Communauté européenne.....	806 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble).....	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2007	1 990 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2006.....	2 692 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2005.....	2 629 F CFP
- Code de l'action sociale et des familles.....	445 F CFP
- Code des marchés publics (Septembre 2004).....	2 438 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 975 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché).....	890 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000).....	445 F CFP
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.....	1367 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française.....	429 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996).....	382 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996).....	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché).....	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001).....	2 184 F CFP
- Code de la mer en tahitien.....	806 F CFP
- Comptes-rendus intégraux des débats de l'assemblée de la Polynésie française (abonnement annuel)	4250 F CFP
- Convention collective des assurances.....	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile.....	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics.....	949 F CFP
- Convention collective des banques.....	500 F CFP
- Convention collective du commerce.....	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage.....	355 F CFP
- Convention collective de l'industrie.....	435 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication.....	750 F CFP
- Convention collective du nettoyage.....	413 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1).....	725 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 broché)	1 049 F CFP
- Instruction budgétaire et comptable M114 des communes.....	1 261 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.....	954 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour).....	3 445 F CFP
- Statut d'autonomie de la Polynésie française	2 955 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
<i>Tome 1</i> : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004).....	2 654 F CFP
<i>Tome 2</i> : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002).....	2 756 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995).....	2 046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996).....	2 115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997).....	2 528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998).....	2 942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999).....	3 222 F CFP
- Table chronologique (année 2000).....	1 261 F CFP
- Table chronologique (année 2001).....	1 399 F CFP
- Table chronologique (année 2002).....	1 473 F CFP
- Tarif des douanes.....	5 724 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter de Janvier 2007

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France – DOM-TOM – Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro	212*	435
Abonnement 1 an	10 930	21 283
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		

